

obtenu, au moyen d'un mandat de perquisition, une liste des appels faits à mes bureaux d'Ottawa et de Prince Rupert.

Il serait plus facile pour moi d'expliquer les points que je veux soulever si je pouvais les replacer dans leur contexte. Mais c'est à vous de décider. Donner des bribes d'information détachées ne permet pas, à mon avis, de faire comprendre la gravité de la question.

**M. le Président:** Je pourrais peut-être proposer une solution à la Chambre. Si cela convient au député, il réunira les documents dont il dispose et me les communiquera. En toute justice, ces documents devraient aussi être fournis au leader parlementaire du gouvernement et à celui du Parti libéral. Faisons donc cela pour le moment, voulez-vous? Il se peut que le leader parlementaire du gouvernement ou le représentant de l'opposition officielle arrivent à réunir des informations ou veuillent réagir à ce sujet. Mais je serais mieux en mesure de juger de cette affaire si le député me fournissait ces informations.

• (1130)

Je prends la question du député au sérieux. Toutefois, ce serait probablement la meilleure chose à faire pour l'instant. Si le député en convient, ce serait peut-être la meilleure solution pour la Chambre. Je suis à la disposition du député d'Ottawa—Vanier, qui parle au nom de l'opposition officielle, et, bien entendu, du leader parlementaire du gouvernement. Je suis ouvert aux observations, s'il y a lieu, mais je crois que c'est la chose à faire à ce moment-ci.

La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan.

**M. Angus:** Monsieur le Président, permettez-moi seulement une question pour clarifier les choses. Si je comprends bien, vous demandez au député de Skeena de fournir ces documents aux leaders parlementaires du gouvernement et du Parti libéral ainsi qu'à vous-même en vue de ramener un jour à la Chambre le débat de cette affaire?

**M. le Président:** Je tiens à assurer au représentant du Nouveau Parti démocratique que c'est exactement là mon intention.

La parole est au député de Skeena.

### *Privilège*

**M. Fulton:** Monsieur le Président, je suis entièrement disposé à faire cela, pourvu qu'il soit entendu que ces documents ne seront pas considérés comme ayant été déposés à la Chambre. Je suis certain qu'il est possible de s'entendre là-dessus. Je suis prêt à leur fournir ces documents à condition qu'ils ne soient pas rendus publics. Je suis certain, Monsieur le Président, que dès que les deux députés et vous-même verrez les documents, vous comprendrez qu'ils ne peuvent tout simplement pas être rendus publics parce que cela nuirait à certaines personnes.

**M. le Président:** Les remarques du député de Skeena m'ont beaucoup impressionné et je lui en suis reconnaissant parce qu'il se peut effectivement que les renseignements en question soient de nature très délicate. Cela ne veut pas dire que nous devrions fermer les yeux sur cette affaire, mais tous les députés de la Chambre des communes peuvent comprendre la mise en garde qu'a faite le député.

Je vais maintenant entendre le leader du gouvernement à la Chambre.

**M. Andre:** Monsieur le Président, j'appuie votre proposition. Je suis heureux que les députés du Nouveau Parti démocratique soient aussi d'accord avec vous, et vous pouvez être certain que ces documents resteront confidentiels pour les raisons énoncées par le député.

[*Français*]

**M. le Président:** Est-ce que l'honorable député d'Ottawa—Vanier veut faire une intervention?

**M. Gauthier:** Non, monsieur le Président, excepté de dire qu'évidemment nous respecterons la confidentialité des documents également.

[*Traduction*]

**M. le Président:** J'espère que les personnes qui nous regardent verront ce qui vient de se passer comme un exemple de la façon dont des gens sérieux peuvent collaborer ensemble en vue de régler une question grave. Je remercie le député de son intervention et je remercie le leader parlementaire du gouvernement et le leader parlementaire de l'opposition officielle de leur collaboration. Je recevrai les documents. Je serai en contact avec les trois partis et nous reprendrons cette question à la Chambre au moment opportun.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole pour un rappel au Règlement.